



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux câblés

Question écrite n° 111134

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'en réponse à sa question écrite n° 96109 (Journal officiel l'Assemblée nationale) concernant l'absence de véritable contrôle des communes sur les opérateurs de réseaux câblés de télédistribution, il lui a indiqué que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes « est compétente pour vérifier que les opérateurs se conforment à leurs obligations ». Il semble qu'une telle réponse est pour le moins dilatoire. En effet, certains opérateurs et notamment Numéricable, qui est en situation de quasi monopole au niveau national, abusent de leur position dominante face aux abonnés pour augmenter de manière prohibitive les tarifs tout en réduisant les investissements de maintenance, ce qui dégrade la qualité du service. Ce type de situation illustre le vrai problème qui se pose mais l'Autorité de régulation ne fait strictement rien et n'a d'ailleurs pas réellement compétence pour le faire. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il est prêt à permettre l'adoption de mesures permettant de donner un réel pouvoir aux municipalités ou s'il préfère continuer à ne rien faire comme c'est le cas actuellement, ce qui revient à cautionner l'abus flagrant de position dominante des câblo-opérateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111134

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12325